

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 2026-P05
Portant délégation de fonction à Mme DORIOZ Maëlle – 4^{ème} adjointe

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18;

Vu le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme DORIOZ Maëlle en qualité de 4^{ème} adjointe au maire, en date du 20 mars 2026, ainsi que la délibération du conseil municipal s'y rapportant,

Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} A compter du 30 mars 2026, il est donné délégation de fonction à Mme DORIOZ Maëlle, 4^{ème} adjointe au maire, pour prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

- **Evènementiel, animation du village et vie associative :** relation et partenariat avec les associations ; organisation d'évènements communaux ; suivi des plannings de réservations des salles communales.
- **Culture :** développement culturel ; gestion d'exposition,
- **Sport :** relation et partenariat avec les clubs sportifs ; organisation d'évènements sportifs,
- **Transition énergétique, environnement et cadre de vie :** sensibilisation des habitants, évaluer l'impact environnemental des projets communaux, coordonner les actions de tri, recyclage et gestion des *déchets (en lien avec la 2CCAM)*, préservation de la biodiversité, développer la mobilité partagée
- **Administration générale :** légalisation des signatures, authentification des copies et signature des actes notariés en cas d'absence du maire.

ARTICLE 2 : Le secrétaire de mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée, et dont une ampliation sera transmise à monsieur le sous-préfet de Bonneville.

Fait à Mont-Saxonnex, le 30 mars 2026.

Notifié le : 1/04/26

Maëlle DORIOZ



Pascal PROVOST
Maire de Mont-Saxonnex